

La méthode Pap Ndiaye : « En matière de laïcité, je me méfie autant des discours angéliques que catastrophistes »



Pap Ndiaye à Fort-de-France le 8 octobre 2022. (NICOLAS DERNÉ POUR L'OBS)

Entretien 4/5. Le ministre de l'Education nationale s'est longuement livré à « l'Obs » sur son projet pour l'école dans un entretien que nous publions en cinq parties. Aujourd'hui, la laïcité, à nouveau au cœur de l'actualité, la diversité sociale et culturelle, de la primaire... à la prépa. Propos recueillis par Gurvan Le Guellec

·Publié le [27 octobre 2022 à 11h00](#)

Des constats anciens, quelques professions de foi sympathiques, beaucoup de remerciements... Pap Ndiaye s'est montré extrêmement prudent depuis cinq mois dans ses déclarations. Est-ce pour autant une éclipse ou un renoncement ? Pas forcément. Quand il s'inscrit selon son désir dans « *l'épaisseur du temps long* » - en l'occurrence une interview fleuve de deux fois deux heures dans l'A350 d'Air Caraïbes - le ministre historien parle finalement très librement et, en bon intellectuel, ne se soustrait à aucune question, quitte à tourner sept fois sa langue dans sa bouche.

Tout soucieux qu'il est de s'appuyer sur la concertation et l'intelligence collective, le prudent Pap n'en nourrit pas moins de très grandes ambitions pour l'Education nationale et réfléchit à des remèdes de cheval pour soigner ses nombreuses maladies. Une fois qu'il aura bien observé, bien consulté, bien échangé, viendra le temps des décisions. Et de cette autre qualité dont il se dit bien doté : la capacité de conviction. Aujourd'hui : les questions directement liées de la laïcité et de la diversité sociale et culturelle, de l'école aux... classes préparatoires

Vous êtes confronté depuis votre arrivée à un nombre croissant d'élèves, notamment de lycéens, se présentant en cours avec des vêtements longs de type abayas ou kamis. Doit-on y voir une atteinte à la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école et « le fruit d'une offensive

islamiste » comme le pense votre collègue Gérard Darmanin ? Ou bien un simple effet de mode, une forme passagère de provoc adolescente, comme cela peut s'entendre dans certaines salles de profs ?

Pap Ndiaye Précisons d'abord les choses. C'est un phénomène en hausse et cela nous inquiète. Mais, si l'on s'en tient aux remontées qui nous sont faites par les chefs d'établissements, c'est un phénomène qui se compte en centaines de cas, concentré sur six académies et sur certains établissements au sein même de ces académies où la présence religieuse est historiquement forte. Pour ce qui est des motivations des jeunes concernés, j'invite là aussi les observateurs à ne pas adopter une approche univoque. D'un côté, il ne faut pas être naïf et reconnaître que ce dossier recouvre bien une dimension idéologique puisque nous avons identifié des influenceurs sur les réseaux sociaux qui incitent ouvertement nos élèves à enfreindre la loi, avec du prosélytisme, voire de l'injonction au sein des groupes d'élèves. De l'autre côté, nous sommes aussi confrontés parfois à des adolescents qui cherchent à provoquer l'institution scolaire et ont bien perçu que la forme ultime de la provocation était de porter un vêtement religieux ou à connotation religieuse. Cela souligne le rôle crucial des proviseurs, principaux et personnels de vie scolaire qui connaissent leurs élèves et sont à même de distinguer l'intentionnalité religieuse derrière le port d'un vêtement couvrant ou d'un bandana, a fortiori après en avoir discuté avec les familles. La loi de 2004 est, en cela, très bien faite. La fermeté y est indissociable du discernement.

La sociologue Dominique Schnapper, présidente de votre Conseil des Sages de la Laïcité parle d'une « longue omerta au sein de l'Education nationale sur la montée de la pression islamiste ». Une vision partagée par l'ancien inspecteur Jean-Pierre Obin, à l'origine des programmes de formation laïcité, qui soutient pour sa part qu'on a « laissé l'islamisme pénétrer l'école ». Reprenez-vous ces constats à votre compte ?

Je ne dispose pas d'étude qui atteste d'une emprise islamiste au sein de nos écoles donc il m'est difficile d'avoir un point de vue définitif sur cette question. Je suis le dossier avec le plus grand sérieux et, par construction personnelle, je me méfie autant des discours angéliques que des discours catastrophistes.

Au-delà de l'affaire des abayas, les enquêtes d'opinion soulignent qu'une majorité de lycéens, croyants ou non, musulmans ou non, n'adhère pas à la loi de 2004 qu'ils considèrent comme attentatoire à leur liberté individuelle. Faut-il parler d'une « transmission défailante des valeurs laïques au sein de l'école » et de la nécessité de « réinitialiser le logiciel républicain chez les jeunes générations » comme le faisait Jean-Michel Blanquer ?

J'ai mon propre vocabulaire mais je partage l'idée que nous avons un gros effort de pédagogie à faire sur la notion de laïcité. Beaucoup de jeunes la considèrent comme une suite d'interdits et non comme un espace de liberté, j'ai pu encore le constater dans un lycée parisien mi-octobre. Quelque part, c'est une défaite intellectuelle. Il faut amplifier les efforts de formation des enseignants. Comprendre que [la loi de 2004](#) n'est pas la loi de 1905 puisqu'il a fallu précisément une nouvelle loi pour étendre le principe de neutralité à des usagers des services publics, en l'occurrence nos élèves. Cette extension a une logique. Elle vise à stabiliser un espace de transmission du savoir où des jeunes esprits encore peu matures peuvent se forger sereinement à l'abri des interférences religieuses, culturelles ou idéologiques de tout

ordre, aussi respectables soient-elles. La laïcité est une notion complexe mais il ne faut pas renoncer à l'expliquer de manière à la fois simple et précise.

Est-ce toutefois possible ? Politiques et universitaires oscillent eux-mêmes entre deux définitions de la notion. Les uns, se référant à la loi de 1905, y voient un « simple » principe juridique d'organisation des relations entre l'Etat et les religions. Les autres, une conception plus large de la vie en société cantonnant le religieux au domaine privé. Et vous, quelle est votre laïcité ?

Je m'en tiens à la définition juridique posée par la loi fondatrice de 1905 : la liberté de croire et de ne pas croire, le principe de neutralité de l'Etat et des agents. J'y ajoute, comme vous l'avez compris, la loi de 2004 qui vient étendre la notion de neutralité aux élèves dans le domaine scolaire. C'est une vision juridique mais ce n'est pas une vision minimaliste. Le droit est une composante essentielle de l'organisation de nos sociétés.

Cela vous met toutefois en porte-à-faux par rapport à votre prédécesseur Jean-Michel Blanquer pour qui le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société ». Ou même par rapport à Emmanuel Macron qui, au nom de la laïcité, a pu appeler les Français de confession musulmane à faire preuve de « réserve » dans l'expression de leur foi et à ne pas sombrer dans le « séparatisme »...

Qu'il y ait dans le monde de celles et ceux qui sont attachés à la laïcité, dont je suis, des nuances sur tel ou tel point et notamment la question de la neutralité religieuse dans l'espace public, c'est exact. L'essentiel est que nous nous retrouvions tous, collectivement, sur les fondamentaux de la notion : la loi de 1905 et, je le répète, la loi de 2004 qui est une loi juste, suffisante et équilibrée.

La question de la laïcité et des valeurs républicaines pose aussi celle de la mixité sociale et culturelle. Comment donner un sens aux principes d'égalité, de fraternité et de citoyenneté, quand la République concentre à ce point les pauvres et les minorités dans les mêmes écoles ? Des expériences ont été lancées à la fin du quinquennat Hollande visant à mieux répartir les élèves. Elles portent leurs fruits mais ont été laissées en jachère depuis cinq ans. Allez-vous les généraliser comme vous l'avez annoncé ? Quand ? Et dans quelle mesure ?

C'est un sujet sensible qui demande beaucoup de doigté et de travail. Mais c'est aussi un sujet central sur lequel des expériences, effectivement, ont déjà été lancées et ont montré qu'elles pouvaient apporter des solutions. Je pense notamment à la stratégie adoptée à Toulouse qui a permis de mieux répartir les enfants de la cité du Mirail dans différents collèges de la ville. On pourrait réfléchir à des déplacements de proximité entre les banlieues populaires et la capitale, d'autant plus que la population scolaire à Paris baisse fortement. Je pense également au rapprochement de deux collèges dans le 18^e arrondissement de Paris, aussi proches géographiquement qu'ils étaient éloignés sociologiquement. Afin de les mélanger, les élèves de 6^e des deux secteurs sont scolarisés alternativement dans un collège en année X puis dans l'autre en année X + 1. Cela a suscité beaucoup de polémique mais, aujourd'hui, cinq ans plus tard, les résultats sont positifs. J'ai demandé à mes services d'identifier des territoires où ce type de dispositifs pourrait être mis en place. Ils sont nombreux, plus de 200, mais nous n'avancerons pas sur ces sujets sans de longues concertations préalables avec les parties prenantes.

Les cartes scolaires au collège et en primaire sont du ressort des élus locaux. Or, beaucoup d'observateurs sont sceptiques quant à leur volonté d'avancer ces sujets. « La mixité, les gens en veulent bien, sauf pour leurs enfants », nous faisait remarquer le sociologue François Dubet...

Il y a des conservatismes et des frilosités, c'est une évidence. Toutefois, je suis persuadé que nos élus locaux sont parfaitement conscients des impératifs posés par l'intérêt général. Nous allons donc travailler avec eux.

La France a la particularité en Europe de disposer d'un secteur privé très important, financé à 73 % par des fonds publics mais libre de recruter ses élèves. Conséquence : sur une large part du territoire, et notamment dans les métropoles, il aspire les enfants de classes moyennes supérieures et a un très fort effet ségrégatif. Que répondez-vous à des économistes comme Thomas Piketty et Julien Grenet qui s'étonnent que le service public d'éducation se tire ainsi une balle dans le pied ?

Je pense qu'on peut hausser le niveau d'exigence vis-à-vis du privé en lui fixant des objectifs en matière de mixité.

Des objectifs contraignants ?

Des objectifs qui seront largement partagés, j'en suis certain !

Habitant dans un quartier populaire de Paris, vous avez vous-même fait le choix de scolariser vos enfants dans le privé à partir du collège. Quels arguments le ministre Pap Ndiaye aurait-il utilisés pour convaincre le parent d'élève Pap Ndiaye de revenir sur sa décision ?

Je n'ai pas à répondre sur ma vie privée, sur ce que font mes enfants, sur les livres que je lis, ou que sais-je encore. Je veux être jugé en tant que ministre sur les politiques que je mène.

Reste qu'à moins de faire preuve d'autoritarisme il vous faudra convaincre les parents de faire le choix de la mixité. Dans les établissements les plus ségrégués, où les résultats ne sont pas bons, c'est une vraie gageure. Comment comptez-vous vous y prendre ?

En rendant la mixité scolaire attirante pour tous les parents. La maximisation de la diversité sociale et culturelle est un atout pour les élèves.

Pourtant les statistiques sont cruelles. L'entre-soi des CSP + a un effet positif sur les résultats de leurs enfants. Les parents qui évitent les collèges populaires poursuivent donc une forme de rationalité...

C'est une rationalité limitée. La diversité culturelle apporte une connaissance des autres, une connaissance de soi, une capacité à se mouvoir dans des mondes sociaux différents. Ce sont de formidables atouts pour l'avenir d'un enfant. A condition, je le concède, que cela se fasse sans déperdition trop importante au niveau scolaire.

Comment s'en assurer ?

En travaillant à la déségrégation de notre système scolaire tout en multipliant les filières d'excellence – classes bilingues, classes à horaires aménagés musique ou théâtre – dans les établissements populaires. J'entends que c'est une mixité imparfaite puisque les enfants de ces filières ne sont pas totalement mélangés aux autres mais c'est déjà mieux que pas de mixité du tout. Les enfants restent dans les mêmes écoles, il y a des interactions en dehors de la classe. C'est positif.

Vous soulignez les apports de la diversité culturelle dans la formation des enfants. N'est-ce pas un peu idéaliste ? Si l'on regarde froidement les chiffres, la majorité des élèves de nos très grandes écoles sont issus d'une poignée d'établissements, tous très favorisés...

Mais pour combien de temps ? Les lycées et les grandes écoles les plus sélectifs vont inexorablement décliner s'ils ne saisissent pas à bras-le-corps la question de la diversité sociale et culturelle. Il faut anticiper sur les changements du monde, sinon réinventer un rapport au monde, et pour cela favoriser la diversité culturelle et sociale, notamment la diversité culturelle des élites. Je suis d'ailleurs inquiet de la situation des classes préparatoires. Leurs effectifs s'effritent face à la concurrence domestique – écoles de commerce post-bac, instituts d'études politiques – et internationale – même si tout le monde ne peut pas se payer une fac à l'étranger. Avant que la situation ne devienne trop critique, peut-être faudrait-il se demander si elles constituent encore un modèle attractif. La réponse me paraît moins évidente qu'il y a trente ans. Certes, l'enseignement proposé en prépa est très conditionné par les concours des grandes écoles mais, justement, les concours commencent à évoluer. C'est l'occasion de se questionner collectivement.

Ces dernières années, des quotas de boursiers ont été mis en place à l'entrée des filières d'excellence du supérieur et de nos deux lycées d'excellence Louis-Le-Grand et Henri-IV. Soutenez-vous cette politique ? Souhaitez-vous la développer ?

Tout à fait, nous allons poursuivre. Dans le secondaire, Henri-IV et Louis-Le-Grand sont des établissements symboles avec un statut dérogatoire qui leur permet de choisir leurs élèves. C'est une très bonne chose que nous ayons réussi à ouvrir socialement leur recrutement sans que leur excellence ne soit remise en cause. Il nous faut désormais réfléchir à une extension du dispositif dans d'autres lycées mais je ne peux pas dire pour l'instant sous quel rythme et dans quelle mesure.